

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2031

16 août 2012

SOMMAIRE

Alsemambrosia Holding B.V. S.à r.l.	97487	Look S.à r.l.	97456
Compagnie Fiduciaire Group	97473	Meat Co Maghreb S.à r.l.	97476
Dinavest	97450	Möbelzentrum S.à r.l.	97444
Ermesinde 2 S.à r.l.	97450	Morgan Stanley Brunton S.à r.l.	97487
ESAF - ETF	97487	Morgan Stanley Hercules S.à r.l.	97487
e-tech S.à r.l.	97476	MSI Alpha Phi S.C.A.	97451
European Chemical Services S.à r.l.	97488	Nailsea Finance S.à r.l.	97476
FD immobilier	97483	P.C. Invest S.A.	97447
Fermat 2 S.à r.l.	97452	Pittsburgh Glass Works S.à r.l.	97486
Fermat 2 S.à r.l.	97455	P.L.S.I. S.A.	97483
Fidelidade - Companhia de Seguros S.A.	97450	Raup S.C.I.	97462
Fondation Autisme-Luxembourg	97445	Resources and Infrastructure Develop- ment S.C.A.	97482
Fondation Jean Think. Fonds de Secours	97460	Siegwerk Holding Luxembourg S.A.	97449
Gaming Invest S.à r.l.	97488	Société de Réassurance de la Banque BNP Paribas	97449
GESTFAR Patrimoine Luxembourg S.C.A.	97444	Société Luxembourgeoise de Gestion d'In- vestissements S.à r.l.	97448
Gilleco S.A. - SPF	97464	Speltz Luxembourg & Associés S.à r.l. ...	97451
Global Blue Finance S.à r.l.	97462	Sportfischerverein Wormeldingen	97474
Goelo S.A.	97458	TransArdena S.A.	97449
GP Financial Management S.à r.l.	97482	TransForce, Luxembourg Branch	97480
GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	97478	Triple A Trading S.A.	97448
H2O Land S.à r.l.	97447	Trustinn Sàrl	97442
Imperial Innovations S.à r.l.	97488	Unilever Finance S.à r.l.	97464
Império Bonança - Companhia de Seguros S.A.	97450	Victor Buck Services	97451
Investz S.à r.l.	97446	WDI Reinsurance S.A.	97449
Jans & Henrot Associés S.à r.l.	97451	Woodpecker Capital S.A.,	97452
Koconsult S.à r.l.	97480	Wormer Sportfischer-Veräin asbl	97474
KoSa US Investments S.à r.l.	97486	X-Oak Innovation S.à r.l.	97473
		Yoshi Productions S.à r.l.	97459

Trustinn Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 679, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 170.176.

STATUTS

L'an deux mille douze, le neuvième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné

A COMPARU:

Madame Alzira DIAS EUDEZIA PERPETUA, hôtelière, née le 19 août 1956 à Talegao, Gôa (Inde), demeurant à L-2221 Luxembourg, 371, rue de Neudorf;

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet dans la branche hôtelière, l'exploitation de divers établissements d'hébergement de plus de 10 chambres avec petite restauration.

La société a également pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, de même que l'acquisition, l'exploitation et la mise en valeur d'entreprises de restauration et la vente de tous articles de tabacs, alcools et confiserie.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe, qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra prendre toute participation directe ou indirecte dans toutes affaires commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet et effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations civiles et commerciales, industrielles et financières de nature mobilière ou immobilière lui permettant de réaliser son objet social. Elle peut par ailleurs faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «TRUSTINN SARL».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de centvingt-cinq euros (125 €) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Le ou les gérants sont nommés par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2012.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Madame Alzira DIAS EUDEZIA PERPETUA, précitée,	100 parts
Total parts sociales:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1).- Madame Alzira DIAS EUDEZIA PERPETUA, hôtelière, née le 19 août 1956 à Talegao, Gôa (Inde), demeurant à L-2221 Luxembourg, 371, rue de Neudorf, est nommée gérant unique pour une durée indéterminée.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

2) La société aura son siège social à L-2220 Luxembourg, 679, rue de Neudorf.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Pouvoirs

La comparante donne pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alzira Dias Eudezia Perpetua, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 juillet 2012. LAC / 2012 / 32638. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087934/108.

(120124155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Möbelzentrum S.à r.l., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 7.220.

—
EXTRAIT

En date du 17 avril 2012, l'actionnaire unique de la société a accepté la démission de monsieur Jean-Jacques Scherer de ses fonctions de commissaire aux comptes.

A été nommé en remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans, la société Mayfair Trust S.à r.l. ayant son siège social à 2, Millewee, L-7257 Walferdange, enregistrée sous le numéro RCS Luxembourg B 112 769 avec effet immédiat.

Pour la société

Un Administrateur

Référence de publication: 2012068948/15.

(120098478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

GESTFAR Patrimoine Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 106.152.767,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 164.851.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 19 juin 2012 à 11h30

Décisions

L'Assemblée décide à l'Unanimité, que les résolutions sont prises dans le meilleur intérêt de la Société, ainsi il a été décidé de:

1. Renouveler les mandats des Gérants Commandités:

- Monsieur Bernard FRAIS SE, ayant son adresse à Les Chanalets, F-26500 Bourg Les Valence

- Monsieur Jean-Pierre FRAISSE, ayant son adresse à Les "Arbouresses", F-26600 Mercuriol,

- TS&CO S.à r.l., ayant son siège social au 4-6, rue du Fort. Bourbon, L-1249 Luxembourg,

Les mandats des Gérants Commandités sont renouvelés pour une période de cinq ans.

Renouveler les mandats des membres du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Emmanuel LEBEAU, ayant son adresse à 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg,

- Maître Guy FABRE, ayant son adresse à 88bis, rue de la part dieu, F-69003 Lyon,

- Maître Alain BOINOT, ayant son adresse à 21, rue Paul Henri Spaak, F-26000 Valence.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2012;

Suite à cet exposé, aucune remarque n'est formulée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2012084392/26.

(120119250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Fondation Autisme-Luxembourg, Fondation.
Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg G 167.

Comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 et Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Bilan au 31 décembre 2011

ACTIF	Note	2011 EUR	2010 EUR
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations corporelles	3		
Terrains et constructions		2.295.671,66	2.421.842,92
Autres installations, outillage et mobilier		35.066,91	17.553,83
		<u>2.330.738,57</u>	<u>2.439.396,75</u>
ACTIF CIRCULANT			
Créances			
Clients usagers et comptes rattachés dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.653,93	7.272,07
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		45.607,43	21.262,36
États et autres collectivités publiques		256.033,55	1.084.283,36
		<u>303.294,91</u>	<u>1.112.817,79</u>
Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		2.341.972,39	1.410.567,40
		<u>2.645.267,30</u>	<u>2.523.385,19</u>
COMPTES DE REGULARISATION		6.882,37	15.510,16
		<u>4.982.888,24</u>	<u>4.978.292,10</u>
PASSIF			
FONDS PROPRES	4		
Fonds associatifs		61.973,38	61.973,38
Résultats reportés		267.322,19	243.877,09
Excédent de l'exercice	11	70.663,98	23.445,10
Subventions d'investissement et d'équipement	5	1.920.122,38	2.047.109,76
		<u>2.320.081,93</u>	<u>2.376.405,33</u>
DETTES			
Dettes envers des établissements de crédit	6		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		34.338,97	33.612,36
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		412.688,28	447.018,88
		<u>447.027,25</u>	<u>480.631,24</u>
Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		224.329,88	246.486,58
Dettes fiscales		-	80.031,00
Dettes au titre de la sécurité sociale		156.921,99	146.485,25
		<u>156.921,99</u>	<u>226.516,25</u>
États et autres collectivités publiques		1.508.029,53	1.498.465,34
Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		326.497,66	143.787,36
		<u>2.662.806,31</u>	<u>2.595.886,77</u>
COMPTES DE REGULARISATION		-	6.000,00
		<u>4.982.888,24</u>	<u>4.978.292,10</u>
CHARGES			
Autres charges externes		766.698,91	692.169,99
Charges de personnel	7		
Salaires et traitements		2.960.315,18	2.660.971,96
Charges sociales		437.974,42	340.957,43
		<u>3.398.289,60</u>	<u>3.001.929,39</u>

Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	3	135.608,18	306.092,77
Autres charges d'exploitation		11.185,26	4.761,47
Intérêts et charges assimilées		14.663,21	14.180,25
Excédent de l'exercice	11	70.663,98	23.445,10
		<u>4.397.109,14</u>	<u>4.042.578,97</u>
PRODUITS			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		6.233,05	3.526,40
Participations, dons, legs et subsides	8	554.243,14	552.952,06
Subventions d'exploitations	9	3.675.798,49	3.156.798,70
Autres produits d'exploitation		9.384,80	19.278,20
Autres intérêts et produits assimilés		24.462,28	15.824,36
Produits exceptionnels	5	126.987,38	294.199,25
		<u>4.397.109,14</u>	<u>4.042.578,97</u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Budget 2012

1. CHARGES PAR TYPE

	2012
Charges de personnel	3 797 000 €
Autres charges externes	817 000 €
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	140 500 €
Correction de valeur sur éléments de l'actif circulant	0 €
Autres charges d'exploitation	0 €
Intérêts et charges assimilées	11 500 €
Bénéfice de l'exercice	0 €
Total Charges	<u>4 766 000 €</u>

2. PRODUITS PAR TYPE

	2012
Ventes divers	10 500 €
Cotisations, dons, legs et subsides	685 500 €
Subventions d'exploitation	3 825 500 €
Autres produits d'exploitation	7 000 €
Autres intérêts et produits assimilés	20 000 €
Produits exceptionnels	118 500 €
Perte de l'exercice	99 000 €
Total	<u>4 766 000 €</u>

C. SCHMIT / B. FEWKES

Président / Trésorier

Référence de publication: 2012070159/94.

(120100075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Investz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.220.

Le 15 juin 2012, Monsieur Jean Bernard Zeimet résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, a décidé de transférer le siège social de la société INVESTZ SARL, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCB 149.220 et établie à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter au 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean Bernard Zeimet

Associé

Référence de publication: 2012073097/14.

(120103235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

H2O Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 64.766.

A titre informatif, veuillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société, Aerium H2O S.à r.l, a été transféré au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Veuillez noter également que Messieurs Franck Ruimy et Ely Michel Ruimy, en leur qualité de gérant de la Société, demeurent professionnellement au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Grande Bretagne.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that the registered office of the sole shareholder of the Company, Aerium H2O S.à r.l, has been transferred to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Please note also that Mr. Franck Ruimy and Mr. Ely Michel Ruimy, as managers of the Company, reside professionally at 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070222/18.

(120100318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

P.C. Invest S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 78.461.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 22 juin 2012.

Après délibération, l'Assemblée générale décide d'accepter la décision de Madame Isabelle MATHIEU de ne pas être renouvelée à son poste d'administrateur: L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de nommer comme nouvel administrateur:

-Madame Michèle FEITE, née le 2 juin 1944 à Hussigny-Godbrange, France et demeurant professionnellement à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre.

- et de renouveler à leurs postes d'administrateurs:

- Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin, France et demeurant professionnellement à Luxembourg, 2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre.

- La société COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38 avenue du X Septembre et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-59.942, dont le représentant permanent est Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin, France et demeurant professionnellement à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

- d'appeler au poste d'Administrateur Délégué:

- Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin, France et demeurant professionnellement à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

- d'accepter la décision de la société MARKHAM FINANCIAL SERVICES CORP. de ne pas être renouvelée à son poste de commissaire aux comptes

- de nommer au poste de Commissaire aux comptes:

La société MPM International S.A. ayant son siège social au 30, Route du Luxembourg, L-6916 Roodt - Sur - Syre, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69.702.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012076400/36.

(120108173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

SLGI, Société Luxembourgeoise de Gestion d'Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.932.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.708.

Dans le cadre du contrat de cessions d'actions entre la Société Internationale d'Investissements Financiers S.à R.L. ayant son siège social au 25B Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et la Société Luxembourgeoise de Gestion d'Investissements S.à R.L. ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et datée du 22 décembre 2011, le gérant unique déclare exacte la répartition des parts sociales suivante:

- Pierre Dagallier: 9.868.639 parts sociales
- SLGI S.à R.L.: 3.284.241 parts sociales
- Christine Dagallier: 513.120 parts sociales
- Pâris Mouratoglou: 201.000 parts sociales
- David Corchia: 65.000 parts sociales
- Société Internationale d'Investissements Financiers S.à R.L.: 0 part sociale

Nombre total de parts sociales: 13.932.000 parts sociales

Aussi, le gérant unique déclare exactes les adresses suivantes:

- Pierre Dagallier: 13 rue des Bains, 1212 Luxembourg, Luxembourg
- Christine Dagallier: 48 avenue Auguste Dutreux, 78170 La Celle Saint Cloud, France,
- Pâris Mouratoglou: 28B, Boulevard du Château, 92200 Neuilly sur Seine, France;
- David Corchia: 32 Boulevard de la Gare, 95350, St Brice sous Forêt, France.

SLGI

Société à responsabilité limitée

25b, Boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Pierre DAGALLIER

Gérant unique

Référence de publication: 2012070512/30.

(120100305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Triple A Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 70.950.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 juin 2012, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 28 juin 2012; Relation: EAC/2012/8441, que l'AGE a pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- de renouveler rétroactivement au 17 février 2011 pour une durée de 6 ans le mandat des administrateurs actuellement en fonction:

- Monsieur Marco WOLFF, né à Luxembourg, le 20/02/1963, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 40 Boulevard J.F. Kennedy

- Madame Josette LENERTZ, née à Bech le 09 janvier 1941, demeurant à L-6231 Bech. Neidierfchen 2 et

- Madame Sylvie BECKER, née à Luxembourg, le 10/09/1971, demeurant à L-7234 Helmsange, 2A, Cité John F.Kennedy.

- de révoquer tous les commissaires aux comptes à compter du 26 juin 2012

- que la société CHUCK MORISSON LTD, avec siège social à Oliaji Trade Center, 1st floor, suite 13, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, inscrite au registre de commerce de la République des Seychelles sous le numéro 104675, représentée par son directeur, Maître Roy REDING, avocat à la cour, né le 17 juillet 1965 à Luxembourg demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau est nommé comme commissaire aux comptes, à compter du 26 juin 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012087933/24.

(120124011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Siegwerk Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.882.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée lors de la réunion du conseil d'administration du 22 mars 2012:

- Monsieur Hugo NOORDHOEK HEGT, né le 3 décembre 1961 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse à Bloemcamplaan 53A, 2244 EB Wassenaar, Pays-Bas, a été coopté en tant qu'administrateur avec effet au 31 mars 2012, en remplacement de Monsieur Ansgar NONN, démissionnaire avec effet au 31 mars 2012.

Sa cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012070533/18.

(120100463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

WDI Reinsurance S.A., Société Anonyme,**(anc. BNP PARIBAS Ré, Société de Réassurance de la Banque BNP Paribas).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 25.331.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 5 juin 2012 à 15.30 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de renommer comme Administrateurs:

* M. Pierre Metzler, Administrateur, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

* M. Michel Bulach, Administrateur, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

* M. Jacques Reckinger, Administrateur, demeurant professionnellement au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

* M. Claude Weber, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de rassemblée générale ordinaire à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2012.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant, KPMG Luxembourg Sàrl (RCS Luxembourg B 25 331), avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012070612/27.

(120099777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

TransArdenna S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.

R.C.S. Luxembourg B 52.065.

Die neue Adresse des Commissaire aux Comptes, Frau Margaretha SCHOMMER, lautet 16, rue d'Eprenay, L-1490 Luxembourg.

Référence de publication: 2012087911/9.

(120123853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

**Fidelidade - Companhia de Seguros S.A., Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. Império Bonança - Companhia de Seguros S.A.).**

Adresse de la succursale: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 50.572.

Suite à la fusion, par absorption, d'Império Bonança - Companhia de Seguros, S.A. par la Companhia de Seguros Fidelidade-Mundial, S.A., du 31 mai dernier, Império Bonança a changé sa dénomination pour Fidelidade - Companhia de Seguros, S.A.

Nous vous informons également que la maison mère a changé son immatriculation pour le numéro 500 918 880, et que son siège est situé au n° 30, Largo do Calhariz, (P-1249-001) à Lisbonne et que le Capital Sociale de notre société est passé à € 605.000.000,00.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Gustavo Aguiar Frazão
Le Mandataire Général

Référence de publication: 2012070653/17.

(120100259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Dinavest, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.346.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 18 juin 2012:

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en juin 2013, les mandats des administrateurs de Madame Nicole KRAFFT-POLLEFORT (Président), et de Messieurs Jean-Marie BONDIOLI, et Michael ELLIS.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle pour une période d'un an expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en juin 2013, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, résidant professionnellement au 400, Route d'Esch, L-1014, Luxembourg, Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070807/15.

(120101002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Ermesinde 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 93.902.

Il résulte des circonstances et des résolutions de l'associé unique de la société Ermesinde 2 S.à r.l. (la «Société») du 25 juin 2012 que:

- Les fonctions de gérant exercées par Monsieur Jean-Jacques Rodenbourg ont pris fin à son décès, le 5 juin 2012;
- La démission de Monsieur François Rodenbourg de son mandat de gérant a été acceptée par la Société avec effet au 25 juin 2012;
- Monsieur Pierre Rodenbourg, né le 13 juillet 1960 à Luxembourg, demeurant au 110, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg, a été nommé gérant pour la période du 25 juin au 7 septembre 2012;
- Monsieur Jacques Rodenbourg, né le 16 mai 1974 à Luxembourg, demeurant au 20, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg, a été nommé gérant pour la période du 25 juin au 7 septembre 2012;
- Il a été apporté les limitations suivantes aux pouvoirs des gérants:

* Les gérants ne sont pas autorisés à vendre des propriétés immobilières détenues par la Société, à moins que l'assemblée générale de l'associé unique ne les y autorise expressément.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012077721/22.

(120110187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

**Jans & Henrot Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Speltz Luxembourg & Associés S.à r.l.).**

Siège social: L-1333 Luxembourg, 8, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 146.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012074338/13.

(120105635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

MSI Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 131.427,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.242.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la Société le 18 juin 2012 à 10 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La reconduite du mandat de Monsieur Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période de un an;

2. La reconduite du mandat de Monsieur Stéphane HEPINEUZE, né le 18 juillet 1977, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période de un an;

3. La reconduite du mandat de Monsieur Julien FRANCOIS, né le 18 juin 1976, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période de un an;

4. La reconduite du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société de droit Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477 avec siège social au 400, Route D'Esch, L-1471, Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise pour les comptes consolidés et les comptes non consolidés est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée pour une période de un an.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

MSI Alpha PHI S.C.A.

Représentée par: MSI Alpha S.à r.l.

Associé-Gérant-Commandité

Représenté par: M. Julien François

Gérant de Classe B

Référence de publication: 2012071121/30.

(120101873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Victor Buck Services, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 74.373.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 24 mai 2012

Les administrateurs de la société VICTOR BUCK SERVICES ont pris la résolution suivante:

1. Les administrateurs décident de nommer la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch, comme réviseur d'entreprises externe indépendant pour une durée d'un an.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 1^{er} juin 2012

L'Assemblée Générale de la société VICTOR BUCK SERVICES a pris la résolution suivante:

1. Les mandats des administrateurs Renaud Jamar de Boisée, Nicolas Buck, Joseph Glod et Paul Peckels étant arrivés à terme, ils sont renouvelés pour une durée de six ans.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} juin 2012

Les administrateurs de la société VICTOR BUCK SERVICES ont pris la résolution suivante:

1. Les administrateurs décident de nommer aux postes d'administrateurs-délégués, pour une durée de six ans:

- Renaud Jamar de Boisée

- Nicolas Buck

2. Les administrateurs décident de nommer au poste de Président du Conseil d'Administration, pour une durée de six ans, Joseph Glod.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012088839/24.

(120124823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Woodpecker Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 149.307.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2012

Nominations statutaires

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

- M. Alessandro PICCHIONI, président

- M. Raffaele CORIGLIONE

- M. Claudio MELLINI

- M. Nicolaus P. BOCKLANDT

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat conféré à BDO Audit S.A., avec siège social 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises de Woodpecker Capital S.A. pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2012072695/21.

(120103025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Fermat 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.091.239,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.721.

In the year two thousand and twelve, on the twenty six of April,

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

There appeared:

- Fermat 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and validly existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register);

here represented by Mr. Régis Galiotto with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Said power of attorney signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That the appearing party, aforementioned, is currently the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Fermat 2 S.à r.l.,

having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) and incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer on 30 December 2011, not yet published in the Memorial, Recueil Spécial C (the “Company”), and which articles of association (the “Articles”) have been amended on March 5, 2012, not yet published in the Memorial, Recueil Spécial C.

II. That the share capital of the Company currently amounts to ten million six hundred fifty four thousand fifty seven US Dollars (USD 10,654,057) represented by ten million six hundred fifty four thousand fifty seven (10,654,057) shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

a. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million four hundred thirty seven thousand one hundred eighty two US Dollars (USD 1,437,182) in order to raise it from its present amount of ten million six hundred fifty four thousand fifty seven US Dollars (USD 10,654,057) to twelve million ninety one thousand two hundred thirty nine US Dollars (USD 12,091,239) by the issuance, to the Sole Shareholder, of one million four hundred thirty seven thousand one hundred eighty two (1,437,182) new shares with a value of one US Dollar (USD 1) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares subject to the payment of a global share premium amounting to one hundred forty two million two hundred eighty one thousand eighteen US Dollars (USD 142,281,018) (the “New Shares”);

b. Subscription by the Sole Shareholder to the New Shares and full payment of the New Shares by a contribution in kind, consisting of one million four hundred twenty thousand (1,420,000) shares with a nominal value of one hundred Canadian Dollars (CAD 100) each and an aggregate nominal value, of one hundred forty three million seven hundred eighteen thousand two hundred US Dollar (USD 143,718,200) (being the equivalent of CAD 142,000,000 by using the closing exchange rate issued by Bank of Canada of April 24, 2012) of 0929260 B.C. Unlimited Liability Company, a Canadian company incorporated and validly existing under the Business Corporation Act of British Columbia, Canada (the “Contribution”);

c. Consideration of the valuation method used for determining the value of the Contribution;

d. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6.1 of the Articles;

e. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company’s share capital by an amount of one million four hundred thirty seven thousand one hundred eighty two US Dollars (USD 1,437,182) in order to raise it from its present amount of ten million six hundred fifty four thousand fifty seven US Dollars (USD 10,654,057) to twelve million ninety one thousand two hundred thirty nine US Dollars (USD 12,091,239) by the issue of the New Shares to the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares to subscribe to the New Shares and to fully pay it up by means of the Contribution.

Valuation

The total value of the Contribution, which is declared to be of one hundred forty three million seven hundred eighteen thousand two hundred US Dollars (USD 143,718,200) and whose valuation is accepted by the Company, is documented by a certificate of value established by the management of the Company, dated 25 April, 2012, which has been given to the notary, who expressly acknowledges it.

Statement of the sole shareholder

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole owner of the Contribution and has the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;

- the Contribution is effective today without restriction;

- all formalities subsequent to the transfer of the Contribution required under any applicable law have and will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards third parties.

Third resolution

Pursuant to the above increase of the share capital of the Company, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

6.1 “Subscribed share capital. The issued share capital of the Company amounts to twelve million ninety one thousand two hundred thirty nine US Dollars (USD 12,091,239) represented by twelve million ninety one thousand two hundred thirty nine (12,091,239) shares of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le vingt six avril,

Pardevant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A comparu:

- Fermat 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Régis Galiotto résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que le comparant, précité, est actuellement l'associé unique (l' «Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Fermat 2 S.à r.l., ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer en date du 30 décembre 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C, (la «Société») et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés en date du 5 mars 2012, non encore publiés au Mémorial, Recueil Spécial C.

II. Que le capital social de la Société est actuellement de dix millions six cent cinquante-quatre mille cinquante-sept Dollars Américains (USD 10.654.057) représenté par dix millions six cent cinquante-quatre mille cinquante-sept (10.654.057) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1).

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de un million quatre cent trente-sept mille cent quatre-vingt-deux Dollars Américains (USD 1.437.182) afin de le porter de son montant actuel de dix millions six cent cinquante-quatre mille cinquante-sept Dollars Américains (USD 10.654.057) à douze million quatre-vingt-onze mille deux cent trente-neuf Dollars Américains (USD 12.091.239) par l'émission, à l'Associé Unique, d'un million quatre cent trente-sept mille cent quatre-vingt-deux (1.437.182) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de cent quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-un mille dix-huit Dollars Américains (USD 142.281.018) (les «Nouvelles Parts Sociales»);

2. Souscription par l'Associé Unique aux Nouvelles Parts Sociales et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par apport en nature, consistant en un million quatre cent vingt mille (1.420.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Canadiens (CAD 100) chacune et, d'une valeur globale de cent quarante-trois millions sept cent dix-huit mille deux cents Dollars Américains (USD 143.718.200) (étant l'équivalent de CAD 142.000.000 en utilisant le taux de change de clôture émis par la Banque du Canada le 24 avril 2012) de 0929260 B.C. Unlimited Liability Company, une société Canadienne dûment incorporée et valablement existante selon le Business Corporation Act de British Columbia, Canada (l'«Apport»);

3. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour la détermination de la valeur de l'Apport;

4. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts;

5. Divers.

IV. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million quatre cent trente-sept mille cent quatre-vingt-deux Dollars Américains (USD 1.437.182) afin de le porter de son montant actuel de dix millions six cent cinquante-quatre mille cinquante-sept Dollars Américains (USD 10.654.057) à douze million quatre-vingt-

onze mille deux cent trente-neuf Dollars Américains (USD 12.091.239) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales émises par la Société et de les libérer entièrement au moyen de l'Apport.

Evaluation

La valeur totale de l'apport, déclarée comme étant de cent quarante-trois millions sept cent dix-huit mille deux cents Dollars Américains (USD 143.718.200), et dont l'évaluation a été acceptée par la Société, est soumise à une déclaration de valeur établie par les gérants de la Société en date du 25 avril 2012, remise au notaire qui l'a expressément reconnue.

Déclaration de l'associé unique

L'Associé Unique, par le biais de son mandataire, déclare que:

- il est le seul détenteur de l'Apport, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables;
- l'Apport est effectif aujourd'hui sans restriction.
- que toutes les formalités subséquentes au transfert de l'Apport exigées en vertu de toute loi applicable ont été effectuées ou seront en voie d'être effectuées afin que l'Apport soit valable partout et envers les tiers.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital social de la Société, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1 Capital souscrit et Libéré.** Le capital social émis est fixé à douze millions quatre-vingt-onze mille deux cent trente-neuf Dollars Américains (USD 12.091.239) représenté par douze million quatre-vingt-onze mille deux cent trente-neuf (12.091.239) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2012. Relation: LAC/2012/20555. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2012.

Référence de publication: 2012072966/169.

(120102770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Fermat 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.091.239,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.721.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012072967/11.

(120102790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Look S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3650 Kayl, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 170.169.

STATUTS

L'an deux mille douze, le cinq juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Mikael ESTEVES GONCALVES, employé privé, né le 11 septembre 1984 à Luxembourg, demeurant à L-3650 Kayl, 30, Grand-rue.

2) Monsieur Fabio ESTEVES GONCALVES, employé privé, né le 11 septembre 1984 à Luxembourg, demeurant à L-3531 Dudelange, 19, rue du Nord.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "LOOK S.à r.l." ayant comme enseigne commerciale la dénomination de "VIOLETA".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Kayl.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un magasin de vêtements, de chaussures, de maroquinerie et tous accessoires,
- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de tous marchandises,
- la société peut agir, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers comme représentant, courtier ou commissaire,
- ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ EUROS (EUR 125.-), chacune.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille douze.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. - Monsieur Mikael ESTEVES GONCALVES, prèdit,	50 parts
2. - Monsieur Fabio ESTEVES GONCALVES, prèdit,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent euros (1.300.- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:
 - Madame Renata Daniela ESTEVES GONCALVES, gérante de société, née le 12 octobre 1981 à Luxembourg, demeurant à L-3531 Dudelange, 19, rue du Nord.
2. Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Mikael ESTEVES GONCALVES, prèdit.
3. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
4. L'adresse du siège social de la société est établie à L-3650 Kayl, 30, Grand-rue.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société pré-sentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signés: M. ESTEVES GONCALVES, F. ESTEVES GONCALVES, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9016. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087683/101.

(120124007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Goelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 125.291.

L'an deux mille douze, le trois juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "GOELO S.A.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.291 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 6 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 915 du 18 mai 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie PRATIFFI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine LECAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'organisation et la gestion d'activités diverses; en particulier l'exploitation forestière, l'organisation et la gestion de chasses, la location de châteaux, d'avions, de bateaux, et de voitures, et plus généralement la gestion de contacts d'affaires et la mise en relation de clients, d'entreprises, comprenant tout travail d'intermédiaire.

Elle aura également pour objet l'achat et la gestion d'oeuvres d'art.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'organisation et la gestion d'activités diverses; en particulier l'exploitation forestière, l'organisation et la gestion de chasses, la location de châteaux, d'avions, de bateaux, et de voitures, et plus généralement la gestion de contacts d'affaires et la mise en relation de clients, d'entreprises, comprenant tout travail d'intermédiaire.

Elle aura également pour objet l'achat et la gestion d'oeuvres d'art.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEORGES, A-M. PRATIFFI, C. LECAS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2012. LAC/2012/31459. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087557/97.

(120124040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Yoshi Productions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 15, route d'Eschdorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.368.

L'an deux mil douze, le seize mai.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

1. Monsieur Pascal TILMANT, né le 20 juin 1961 à Binche (B), demeurant à L-9140 Bourscheid, 9, Groussgaass, lequel comparant, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée "YOSHI PRODUCTIONS S.à.r.l." a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2010, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2222 du 19 octobre 2010

- qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B155.368.

- que le comparant est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "Yoshi Productions S.à r.l." avec siège social à L-9140 BOURSCHEID, 9, Groussgaass.

Ensuite le comparant, agissant comme prédit a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Bourscheid à L-9650 Esch-sur-Sûre, 15, route d'Eschdorf et modifie en conséquence l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} . (alinéa 2).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Sûre."

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 850.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Tilmant, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 mai 2012 - WIL/2012/420 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 31 mai 2012.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2012073428/35.

(120102961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Fondation Jean Think. Fonds de Secours, Etablissement d'Utilité Publique.

R.C.S. Luxembourg G 146.

Bilan au 31/12/2011

Actif:	31-12-10	31-12-11	Compte
Terrains et immeubles	752 347,58	752 347,58	201000
DEXIA portefeuille sicav	1 605 773,23	1 057 882,14	504000
ING portefeuille sicav	212 413,86	154 226,80	505000
BGL BNP PARIBAS portefeuille-sicav	265 065,35	180 715,40	506000
ING C/C	2 095,82	2 034,26	510000
ING C/C VERT	34 793,60	95 359,20	510500
BGL BNP PARIBAS CC 30-009346-68	2 842,35	507,33	511000
BGL BNP PARIBAS CPTE EPARGNE	9 764,08	104 768,51	511500
DEXIA C/C 3-116/0167/000	885,35	33 312,15	512010
DEXIA/ CC	13 295,23	1 092,76	512020
DEXIA BIL Cpte epargne	298 573,97	101 927,27	512050-512070
B.C.E.E. C.C.	-	4 995,50	513000
B.C.E.E. Cpte Epargne	-	640 211,94	516000
Intérêts courus non échus	12 584,07	6 847,32	509000
Perte de l'exercice		92 034,71	
Total	<u>3 210 434,49</u>	<u>3 228 262,87</u>	
Passif:			
Capital	3 193 067,43	3 207 344,99	101000
Plus-value sur titres (Héritage Jean Thi	0,00	0,00	102000
Clients	2 164,50	-256,12	411000
Fournisseurs	925,00	21 174,00	401000
Bénéfice de l'exercice	14 277,56	0,00	
Total	<u>3 210 434,49</u>	<u>3 228 262,87</u>	

Pertes & Profits 2011

Immeubles: D C Compte

Frais de Gestion Immeubles	3 574,00		601400
Entretien immeubles et réparations	52 581,36		601000-601500
Impôt Foncier	1 444,40		602000
Frais Centre Marisca	10 287,63		603000
Assurances	499,30		605000
Taxes	265,92		604000
		<u>68 652,61</u>	
Frais administratifs:			
Frais de bureau et informatique	6 807,98		611500-613600 -614000
Frais de port et transport	49,80		613500-615000
Frais de télécommunication	1 199,04		613000
Frais de secrétariat	6 388,44		611000
Frais de dépôt et de publication	353,45		612500
Frais de route et de représentation	3 216,00		631000
Frais de maintenance de tombe	159,90		633000
		<u>18 174,61</u>	
Frais financiers:			
Intérêts passifs	14,99		641000
Frais financiers	1 873,50		642000
Droits de garde	1 076,83		642100
Moins-Value sur Titres	119 983,57		643000-643500
		<u>122 948,89</u>	
Produits capitaux:			
Intérêts actifs	6 270,31		711000-711100
Produits titres	51 995,15		712000-712100
Plus-Value sur Titres	19 227,23		712500-712550
		<u>77 492,69</u>	
Loyers:			
Garages, caravanes , Differdange	31 040,12		701000
Station essence, rte de Soleuvre Differd.	29 101,96		703000
Centre Marisca, Mersch	26 020,50		706000
Loyer hangar et terrain	3 186,13		707000
		<u>89 348,71</u>	
	<u>209 776,11</u>	<u>166 841,40</u>	
Perte de l'exercice avant dons		<u>42 934,71</u>	
Dons:			
Dons			
			651000
Luxembourg Center for Systems Biomedicine Parki . . .	15 000,00		
Association Parkinson	10 000,00		
Ecole de Kannerklinik	5 100,00		
Pro Ninos Pobres	5 000,00		
Médecins sans frontières Somalie	5 000,00		
Association pour le Spina Bifida	3 000,00		
Foyer de Jour "Museldrauwen"	3 000,00		
Paerd's Atelier	3 000,00		
		<u>49 100,00</u>	
Perte de l'exercice		<u>92 034,71</u>	
	<u>258 876,11</u>	<u>166 841,40</u>	

Budget 2012

		Dépenses	Recettes
Immeubles:			
Gérance et entretiens Immeubles	4 000,00		
Entretiens immeubles et réparation	12 000,00		
Impôt Foncier	1 000,00		

Frais Centre Marisca	11 000,00	
Assurances	500,00	
		28 500,00
Frais administratifs:		
Frais de bureau et informatique	5 000,00	
Téléphone et ports	1 300,00	
Frais de secrétariat	6 500,00	
Frais de route et de représentation	3 500,00	
Installation Bureau	1 500,00	
Divers	1 200,00	
		19 000,00
Frais financiers:		
Intérêts passifs et frais financiers	5 000,00	
		5 000,00
Produits de capitaux:		
Intérêts actifs	6 000,00	
Produits titres	54 000,00	
		60 000,00
Loyers:		
Garages, rte de Soleuvre, Differda	32 000,00	
Station essence, rte de Soleuvre Di	30 000,00	
Centre Marisca, Mersch	27 000,00	
Hangar rte de Soleuvre	3 000,00	
		92 000,00
Total des dépenses - produits avant dons	52 500,00	152 000,00
Excédent des recettes avant dons	99 500,00	
Dons:	40 500,00	
Excédent des recettes après dons	59 000,00	
	152 000,00	152 000,00

Référence de publication: 2012082854/117.

(120117219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Global Blue Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 168.792.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64456 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012073001/10.

(120103679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Raup S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6142 Junglinster, 4, rue de Rham.

R.C.S. Luxembourg E 2.097.

L'an deux mille douze, le quatorze juin.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jean-Laurent NILLES, ingénieur, né à Luxembourg le 5 septembre 1967, demeurant à L-6130 Junglinster, 28, route de Luxembourg,

2. Madame Danièle PETERS, diététicienne, née à Echternach, le 27 octobre 1966, demeurant à L-6581 Rosport, 8, rue du Barrage.

Les comparants préqualifiés, seuls associés de la Société Civile Immobilière «RAUP S.C.I.», établie et ayant son siège social à L-6142 Junglinster, 4, rue de Rham, matricule 1997 70 00 648, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire

Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 415 du 31 juillet 1997,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que les adresses des associés ont changé et sont dorénavant les suivantes:

pour Monsieur Jean-Laurent NILLES à L-6130 Junglinster, 28, route de Luxembourg,

pour Madame Daniele PETERS à L-6581 Rosport, 8 rue du Barrage.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que la société RAUP S.C.I. n'a plus aucune dette envers Madame Daniele PETERS, à condition du règlement de la créance de Madame Daniele PETERS envers la société telle que cette créance résulte de l'état bilantaire arrêté au 31 décembre 2011.

A cet effet, Madame Daniele PETERS confirme expressément qu'elle n'a plus aucune revendication et/ou créance de quelque nature que ce soit envers la RAUP S.C.I.

Troisième résolution

L'assemblée décide conformément à l'article 6 de ses statuts de consentir à la cession des 100 parts sociales entre Madame Daniele PETERS et la société à responsabilité limitée «TZWEE S.à r.l.», avec siège social à L-6142 Junglinster, 4, rue de Rham et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B110893, constituée suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 26 janvier 2006, numéro 180.

Quatrième résolution

L'assemblée constate qu'à l'instant, suivant convention de cession de parts, Madame Danièle PETERS, prénommée, propriétaire de CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,00) chacune de la société civile immobilière «RAUP S.C.I.», a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet au 31 décembre 2011, CENT (100) parts sociales à la société à responsabilité limitée «TZWEE S.à r.l.», préqualifiée.

Une copie de la dite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par les comparants, l'intervenant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Suite à la prédite cession, les parts sont dorénavant réparties comme suit:

- Monsieur Jean-Laurent NILLES	200 parts sociales
- TZWEE S.à r.l.	100 parts sociales
TOTAL:	300 parts sociales

Est dès lors intervenue aux présentes:

La société à responsabilité limitée «TZWEE S.à r.l.», préqualifiée,

ici représentée par un de ses gérants Monsieur NILLES, prénommé,

de sorte que les actuels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide suite à la cession intervenue de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de sept mille cinq cents euros (7.500,-EUR), représenté par trois cents parts (300) de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, souscrites comme suit:

1. Monsieur Jean-Laurent NILLES, deux cents parts	200
2. La société à responsabilité limitée «TZWEE S.à r.l.», cent parts	100
TOTAL: TROIS CENTS PARTS	300

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate et confirme expressément que Madame Danièle PETERS n'est plus tenue des dettes de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Daniele PETERS, de son poste de gérant et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, demeures et qualités, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: J.-L. NILLES, D. PETERS, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 22 juin 2012. Relation: MER/2012/1412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 22 juin 2012.

Référence de publication: 2012073875/75.

(120104233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.

Unilever Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.247.

—
EXTRAIT

En date du 20 juin 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Stuart Anthony Jarrold, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Anna Elphick, avec adresse professionnelle au 100, Victoria Embankment, Londres EC4Y 0DY, Royaume-Uni, est élue nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012074568/15.

(120105358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Gilleco S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 169.653.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le onze juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société de droit irlandais ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin n°196711, avec siège social Eaton Neary, Custume Place, Athlone, République d'Irlande, ici représentée par Madame Stéphanie BIRCK, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de Gilleco S.A. - SPF, (la "Société"), régie par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et plus particulièrement par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont de nature à le favoriser, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR), représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la loi toute personne suivante:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé, ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. En cas d'existence d'un conseil d'administration, les administrateurs seront de catégorie A ou de catégorie B.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration; en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à l'unanimité. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle d'un administrateur de la catégorie A avec celle d'un administrateur de la catégorie B ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 27 mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le Conseil d'Administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les six cents (600) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société ROSEVARA LIMITED, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de soixante mille euros (60.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Zeno MEIER, consultant, né à Zürich (Suisse) le 15 mars 1961, demeurant professionnellement à CH-8024 Zürich, Kirchgasse, 3, administrateur de catégorie A;
 - Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique) le 28 septembre 1962, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, administrateur de catégorie B;
 - Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né à Luxembourg le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, administrateur de catégorie B et président du conseil d'administration.
- 3) SG SERVICES S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 78.306, avec siège social au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est appelé à la fonction de commissaire.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 1.450,- EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the eleventh June.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company of Irish Law, ROSEVARA LIMITED, having its registered office in Eaton Neary, Custume Place, Athlone, Republic of Ireland, registered with the Trade and Companies' Register of the Republic of Ireland "CRO" under the number 196711, here represented by Mrs. Stéphanie BIRCK, corporate manager, professionally residing at L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed and shall be registered therewith.

Such appearing party through its proxy-holder, has requested the notary to draw up the following articles of association of a société anonyme:

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "Gilleco S.A. - SPF", ("the Company") governed by the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended, and especially by

the law of May 11th, 2007 concerning the establishment of a family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial - "SPF"). The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is exclusively the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets as set out in the article 2 of the law of May 11th, 2007 concerning the establishment of a family wealth management company ("SPF"), to the exclusion of any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of August 5th, 2005 on financial collateral arrangements, and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The Company is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are connected with its purpose and which are liable to promote it, within the limits of the concerning legal dispositions.

B. Share capital - Shares

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at sixty thousand euro (60'000.- EUR) represented by six hundred (600) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 4. The shares are held by the eligible investors as defined hereafter.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset; or
 - b) an asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals;
- or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to under a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the Directors of the SPF.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by a decision of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

The general meeting may entrust the board of directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, shareholders or not, divided into category A directors and category B directors.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may issue in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the Company.

Art. 7. Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the single signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of one category A director and one category B director or by the individual signature of a delegate of the board within the limits of its powers.

The signature of one director will be sufficient to represent the Company validly with the public administrations.

Art. 8. The Company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

D. Supervision of the Company

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorum and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The annual general meeting shall be held on the 27th of May of each year at four (4.00) p.m. at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year - Profits

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and the law of May 11th, 2007 concerning the family wealth management company (Société de gestion de patrimoine familial - "SPF").

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2012.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013.

Subscription and Payment

All the six hundred (600) shares have been subscribed by the company of Irish Law ROSEVARA LIMITED, prenamed. All these shares have been fully paid up in cash, so that the amount of SIXTY THOUSAND EURO (60,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, represented as said before, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors of the Company:
 - a) Mr Zeno MEIER, consultant, born on 15th March 1961 in Zürich (Switzerland), residing at Kirchgasse, 3, CH-8024 Zürich, director of category A;
 - b) Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDT, companies' director, born on 28th September 1962 in Arlon (Belgium), professionally residing at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, director of category B;
 - c) Mr Marc SCHMIT, chief accountant, born on 13th May 1959 in Luxembourg, professionally residing at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, director of category B and Chairman to the Board.
3. The following company is appointed as statutory auditor of the Company:
SG SERVICES Sàrl, R.C.S. Luxembourg B 78.306, with registered office at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
4. The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the Annual General Meeting of 2018.
5. The registered address of the Company is set at L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,450.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, acting as stated before, the said proxy-holder, has signed together with the notary, this original deed.

Signé: Stéphanie BIRCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juin 2012. Relation GRE/2012/2086. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012075554/450.

(120107201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

X-Oak Innovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 169.176.

—
EXTRAIT

Le 9 juillet 2012, l'associé unique de la société a décidé de:

- transférer le siège social de la société de L-1940 Luxembourg, 296-298 route de Longwy à L-1371 Luxembourg, 7 Val Sainte Croix à Compter du 9 juillet 2012;

- prendre acte des démissions de Messieurs Jean-Claude Lucius, Jean-Philippe Mersy et Arnaud Delalle de leurs fonctions de gérant de la société avec effet au 9 juillet 2012;

- nommer, en qualité de nouveau gérant de la société, jusqu'au 31 décembre 2017:

* Monsieur Alexis Kamarowsky, né le 10 avril 1947 à Strang (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7 Val Sainte Croix,

* Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, né le 12 septembre 1964 à La Spezia (Italie), demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7 Val Sainte Croix,

* Monsieur Jean-Marc Debaty, né le 11 mars 1966 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7 Val Sainte Croix.

Conformément à l'article 12 des statuts, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012083389/23.

(120117287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.417.

—
EXTRAIT

Suite à des cessions de parts intervenues, agréées et notifiées en date du 19 juin 2012 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le capital de la société à responsabilité limitée Compagnie Fiduciaire Group est détenu comme suit:

1. Madame Bettina BLINN, 32, In der Oik, D - 54290 Trier: 250 parts (deux cent cinquante parts)
2. Monsieur Daniel CROISE, 13, rue Schiltzberg, L - 6171 Godbrange: 800 parts (huit cents parts)
3. Monsieur Thierry FLEMING, 33, rue des Merisiers, L - 8253 Mamer: 150 parts (cent cinquante parts)
4. Monsieur Luc HANSEN, 66, rue de Schoenfels, L - 8151 Bridel: 950 parts (neuf cent cinquante parts)
5. Monsieur Joseph HOBSCHEID, 10, rue des Vergers, L - 5471 Wellenstein: 250 parts (deux cent cinquante parts)
6. Monsieur Guy HORNICK, 8, Spierzelt, L - 8063 Bertrange: 435 parts (quatre cent trente - cinq parts)
7. Monsieur Marc LAMESCH, 57, rue Gromscheid, L - 1670 Senningerberg: 1.060 parts (mille soixante parts)
8. Monsieur Pierre LENTZ, 2, rue de l'indépendance, L - 8021 Strassen: 950 parts (neuf cent cinquante parts)
9. Monsieur Erwan LOQUET, 7, impasse du chevreuil, F - 57330 Hettange - Grande: 800 parts (huit cents parts)
10. Monsieur Werner MÜLLERKLEIN, 8, Arbogaststrasse, D - 54292 Trier - Ruwer: 435 parts (quatre cent trente - cinq parts)
11. Monsieur Jacques PEFFER, 1, Spackeltegaass, L - 1670 Senningerberg: 165 parts (cent soixante - cinq parts)
12. Monsieur Gerdy ROOSE, 20, rue des Vignes, L - 5657 Mondorf-les-Bains: 750 parts (sept cent cinquante parts)
13. Monsieur Claude SCHMITZ, 56, rue de Canach, L - 5368 Schuttrange: 1.060 parts (mille soixante parts)
14. Monsieur Marc THILL, 35, allée Pierre de Mansfeld, L - 2118 Luxembourg: 995 parts (neuf cent quatre - vingt quinze parts)
15. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, 20, rue des Muguets, L - 8035 Strassen: 950 parts (neuf cent cinquante parts)

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087412/31.

(120123877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

**Wormer Sportfëschler-Veräin asbl, Association sans but lucratif,
(anc. Sportfëschlerverein Wormeldingen).**

Siège social: L-5481 Wormeldingen, 5, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg F 9.198.

—
STATUTEN

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 16. April 2012

Die ordnungsgemäss zusammengestellte Generalversammlung hat einstimmig beschlossen, die Vereinigung in eine Vereinigung ohne Gewinnzweck umzuwandeln und ihr eine neue Satzung zu geben.

Zwischen folgenden Gründungsmitgliedern wurde sodann die Vereinigung ohne Gewinnzweck gegründet:

- 1) Herr ACHTEN Aly, Privatangestellter im Ruhestand, wohnhaft 20, rue de Lenningen, L-5411 Canach, von luxemburgischer Nationalität,
- 2) Herr BECKIUS Roger, Winzer im Ruhestand, wohnhaft 31, rue Principale, L-5480 Wormeldingen, von luxemburgischer Nationalität,
- 3) Herr BERTHOLET Marc, Maler, wohnhaft 5, rue d'Esch, L-3353 Leudelingen, von luxemburgischer Nationalität,
- 4) Herr BOHNENBERGER Gaston, Privatangestellter, wohnhaft 7, rue de Consdorf, L-6230 Bech, von luxemburgischer Nationalität,
- 5) Herr BATISTA José, Angestellter, wohnhaft 72, Hiehl, L-5485 Wormeldingen, von portugiesischer Nationalität,
- 6) Herr DEMUTH Erny, Winzer, wohnhaft 27, Remeschter, L-5482 Wormeldingen, von luxemburgischer Nationalität,
- 7) Herr GOERGEN Romain, Privatangestellter im Ruhestand, 4, rue de l'Indépendance, L-5488 Ehnen, von luxemburgischer Nationalität,
- 8) Herr MULLER Gilbert, Staatsangestellter, wohnhaft 11, om Wandhaff, L-5485 Wormeldingen, von luxemburgischer Nationalität,
- 9) Herr MESENBURG Roby, Privatangestellter im Ruhestand, wohnhaft 41, Hiehl, L-5485 Wormeldingen, von luxemburgischer Nationalität,
- 10) Herr NOHL Pierre, Dachdecker im Ruhestand, wohnhaft 14B, rue de Mondorf, L-5552 Remich, von luxemburgischer Nationalität,
- 11) Herr PUNDEL Claude, Privatwinzer, wohnhaft 25, route du Vin, L-6841 Machtum, von luxemburgischer Nationalität,
- 12) Herr PUNDEL Jos, Privatwinzer im Ruhestand, wohnhaft 49, route du Vin, L-5481 Wormeldingen, von luxemburgischer Nationalität,
- 13) Herr PUNDEL Lucien, Privatwinzer im Ruhestand, wohnhaft 6, rue de l'Eglise, L-6841 Machtum, von luxemburgischer Nationalität,
- 14) Frau PUNDEL Nadine, Privatwinzerin, wohnhaft 25, route du Vin, L-6841 Machtum, von luxemburgischer Nationalität,
- 15) Herr SCHNEIDER François, Winzer im Ruhestand, wohnhaft 4, rue des Caves, L-5482 Wormeldingen, von luxemburgischer Nationalität,
- 16) Frau SCHNEIDER Liette, Rentnerin, wohnhaft 4, rue des Caves, L-5482 Wormeldingen, von luxemburgischer Nationalität,
- 17) Herr SCHWIRTZ Jean, CFL-Arbeiter im Ruhestand, wohnhaft 64, rue de la Gare, L-3377 Leudelingen, von luxemburgischer Nationalität,
- 18) Frau SCHUMACHER Ginette, Privatangestellte, wohnhaft 8, rue de l'Indépendance, L-5488 Wormeldingen, von luxemburgischer Nationalität,
- 19) Herr STEINMETZ Constant, Privatangestellter, wohnhaft 5, route du Vin, L-5481 Wormeldingen, von luxemburgischer Nationalität,
- 20) Frau STEINMETZ Pascale, Hausfrau, wohnhaft 5, route du Vin, L-5481 Wormeldingen, von luxemburgischer Nationalität,
- 21) Herr THILL Paul, Privatangestellter, wohnhaft 69, um Kécker, L-5489 Wormeldingen, von luxemburgischer Nationalität,
- 22) Herr THILL Roger, Privatangestellter im Ruhestand, wohnhaft 2, Berreggaass, L-5483 Wormeldingen, von luxemburgischer Nationalität,
- 23) Herr WAMPACH Nico, CFL-Angestellter, wohnhaft 4, Domaine Kirchepad, L-3357 Leudelingen, von luxemburgischer Nationalität.

Vorgenannte Gründungsmitglieder haben einstimmig folgende Satzung einer Vereinigung ohne Gewinnzweck nach dem Gesetz vom 21. April 1928 angenommen:

Art. 1. Bezeichnung, Sitz, Dauer. Die Vereinigung trägt die Bezeichnung „WORMER SPORTFËSCHER-VERÄIN asbl“. Der Sitz befindet sich in Wormeldingen und die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck. Zweck der Vereinigung sind die Pflege, die Unterstützung und die Förderung des Fischereisportes, sowie die Organisation verschiedener Veranstaltungen und Wettbewerbe oder anderer Aktivitäten, welche im Zusammenhang mit der Fischerei stehen.

Ausserdem hat die Vereinigung zum Zweck die Bewirtschaftung und Verwaltung eines Weihers gelegen in Dreibern auf «Tommbësch».

Art. 3. Mitglieder. Die Vereinigung besteht aus mindestens fünf (5) aktiven Mitgliedern und Ehrenmitgliedern.

Aktive Mitglieder sind solche, die den Fischereisport pflegen und betreiben und an den Landesverband «Fédération Luxembourgeoise des Pêcheurs Sportifs, a.s.b.l.» angeschlossen sind.

Ehrenmitglieder sind Personen, welche durch ihre aussergewöhnlichen Verdienste der Vereinigung gegenüber durch Versammlungsbeschluss als solche ernannt werden.

Art. 4. Aufnahme. Die Aufnahme als Mitglied bedingt die Einreichung eines mündlichen oder schriftlichen Gesuches beim Vorstand, welcher in geheimer Abstimmung über die Aufnahmefähigkeit beschliesst.

Die Aufnahme erfolgt in der nächsten Generalversammlung. Sie wird dem Gesuchsteller durch Aushändigen einer Mitgliedskarte bestätigt.

Art. 5. Beitrag. Der Jahresbeitrag für aktive Mitglieder beträgt zwanzig Euro (20 €), einschliesslich dem Beitrag für den Landesverband.

Ehrenmitglieder zahlen einen jährlichen Beitrag von zwanzig Euro (20 €).

Der Beitrag wird jedes Jahr durch den Vorstand festgesetzt und darf fünfzig Euro (50 €) nicht überschreiten.

Art. 6. Austritt. Der Austritt eines Mitglieds aus der Vereinigung erfolgt durch schriftliche Austrittserklärung beim Vorstand.

Art. 7. Ausschliessung. Folgende Mitglieder können aus der Vereinigung ausgeschlossen werden:

- a) solche, welche mit der Entrichtung ihres Beitrags drei (3) Monate im Rückstand sind und dessen Zahlung verweigern;
- b) solche, welche durch ihr Benehmen innerhalb und ausserhalb der Vereinigung deren Ansehen schädigen.

Art. 8. Verwaltung. Die Vereinigung wird durch einen Vorstand verwaltet, welcher aus einem Präsidenten, einem Vize-Präsidenten, einem Sekretär, einem Kassierer und mindestens zwei (2) Beisitzenden besteht.

Alle Ämter sind Ehrenämter. Jedes Vorstandsmitglied muss mindestens achtzehn (18) Jahre alt sein.

Art. 9. Vorstand. Die Wahl des Vorstandes erfolgt durch absolute Stimmenmehrheit in der Generalversammlung oder per Akklamation.

Die Vorstandsmitglieder werden jeweils für eine Dauer von drei (3) Jahren gewählt und sind wiederwählbar.

Kandidaturen für den Vorstand müssen schriftlich eingereicht werden. Neuwahlen finden jedes Jahr in der Generalversammlung statt.

Der Vorstand verwaltet die Vereinigung in administrativer und finanzieller Hinsicht und besitzt die ausgedehnteste Vollmacht, alle Angelegenheiten zu regeln, die nicht durch gegenwärtige Satzung oder die Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn mehr als die Hälfte seiner Mitglieder anwesend sind. Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten.

Der Vorstand kommt mindestens alle vier (4) Monate zusammen, auf Einberufung des Präsidenten oder des Sekretärs.

Art. 10. Unterschrift. Die Vereinigung wird durch die Unterschrift des Präsidenten oder des Kassierers rechtsgültig vertreten.

Finanzielle Ausgaben, welche den Betrag von zweitausend Euro (2.000 €) überschreiten, müssen gemeinsam vom Präsidenten und dem Kassierer gezeichnet werden.

Art. 11. Generalversammlung. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich vor dem 1. April statt, auf Einberufung des Vorstandes.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann jederzeit einberufen werden:

- durch Beschluss des Vorstandes
- durch schriftlichen Antrag von mindestens einem Fünftel (1/5) der eingetragenen aktiven Vereinigungs-Mitglieder, worauf der Vorstand innerhalb von drei (3) Wochen eine Generalversammlung einberufen muss.

Die Einberufung für die Generalversammlung erfolgt durch schriftliche Einladung, die mindestens acht (8) Tage im Voraus an alle aktiven Mitglieder gesendet werden muss.

Aktive Mitglieder können sich durch Vollmacht von einem anderen aktiven Mitglied bei der Generalversammlung vertreten lassen.

Die Tagesordnung und die Beschlüsse der Generalversammlung werden in das Vereinsregister eingetragen. Dieses Register ist beim jeweiligen Sekretär deponiert und kann auf Anfrage von allen Vereinsmitgliedern eingesehen werden.

Die Abänderung der Satzung erfolgt im Rahmen der Bedingungen des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck.

Art. 12. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Vorstand legt jedes Jahr der Generalversammlung die Jahres-abrechnung des vorherigen, sowie das Budget des kommenden Geschäftsjahres zur Genehmigung vor.

Art. 13. Prüfung. Die Generalversammlung bestimmt zwei (2) mit der Prüfung der Bücher und der Geschäftskonten beauftragte Kassenrevisoren, deren Ernennung für die Dauer eines (1) Jahres gilt. Ihr Bericht über die Abschlussprüfung des Geschäftsjahres wird der Generalversammlung vorgelegt.

Art. 14. Auflösung. Die Auflösung der Vereinigung erfolgt durch Beschluss der Generalversammlung, gemäss den in Artikel 20 des vorgenannten Gesetzes näher bestimmten Regeln. Wenn nötig, wird die Auflösung durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Liquidatoren durchgeführt.

Bei beschlossener oder gerichtlicher Auflösung der Vereinigung fallen die Güter nach Begleichung aller Passiva an eine luxemburgische Wohltätigkeitsvereinigung.

Art. 15. Für alle nicht näher bestimmten Fälle gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wormeldingen, den 10. Mai 2012.

Référence de publication: 2012076558/130.

(120107345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

e-tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Stroos.

R.C.S. Luxembourg B 93.410.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084835/11.

(120120705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Meat Co Maghreb S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Nailsea Finance S.à r.l.).

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.464.

L'an deux mille douze, le sept juin.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Pearl Invest & Trade Limited, une société du Belize, ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, Belize City, Belize, inscrite au "International Business Companies Registry" du Belize sous I.B.C. No. 32.325,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de Nailsea Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg numéro B 166464, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 695 du 15 mars 2012, et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en Meat Co Maghreb S.à r.l. et de modifier en conséquence le dernier alinéa de l'article premier des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} . (Dernier alinéa).** La Société adopte la dénomination Meat Co Maghreb S.à r.l.. "

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Stewart Kam-Cheong comme gérant de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'associée unique décide de nommer comme nouveaux gérants de la société pour une durée illimitée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Olivier Dorier, né à Saint-Remy/Saône et Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Alexis de Montpellier d'Annevoie, né à Namur (Belgique), le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B conformément aux stipulations de l'article 15 des statuts de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

Pearl Invest & Trade Limited, a Belize company, with registered office at Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, Belize City, Belize, registered with the International Business Companies Registry of Belize under the I.B.C. No. 32,325,

here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of Nailsea Finance S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg number B 166464, incorporated by deed of the undersigned notary on the 5th of December 2011, published in the Mémorial C number 695 of the 15th of March 2012,

and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the company into Meat Co Maghreb S.à r.l. and subsequently amends the last paragraph of article one of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 1. (Last paragraph).** The Company will exist under the name of Meat Co Maghreb S.à r.l.. "

Second resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of Mr. Stewart Kam-Cheong as manager of the company and to grant full and entire discharge to him for the execution of his mandate.

The sole shareholder decides to appoint as new managers of the company for an unlimited duration:

Class A Manager:

- Mr. Olivier Dorier, born in Saint-Remy/Saône et Loire (France), on the 25th of September 1968, residing professionally in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann;

Class B Manager:

- Mr. Alexis de Montpellier d'Annevoie, born in Namur (Belgium), on the 22nd of March 1979, residing professionally in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager according to the provisions of article 15 of the Company's by-laws.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Alain Thill, Martine Schaeffer .

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juin 2012. Relation GRE/2012/2074. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012083873/100.

(120118064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.199.755,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.934.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of June.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

GTCR Gridlock Holdings (Cayman), L.P., having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104, registered with the Registrar of Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-49767,

hereby represented by Annick Braquet, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the "Sole Shareholder").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 162934, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 9 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20th October 2011 under number 2546 (the «Company»). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed dated 11 April 2012 of Maître Henri Hellinckx in process of publication.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and to amend article 13.1 of the articles of incorporation of the Company, so that the said article shall read as follows:

"The Company's fiscal year begins on the 1st July and ends on the 30th June."

2 To resolve that the fiscal year which began on 9th August 2011 will end on 30th June 2012.

3 Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and resolved to consequently amend article 13.1 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"The Company's fiscal year starts on the 1st July and ends on the 30th June."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved that the current fiscal year, which began on 9th August 2011, will end on 30th June 2012.

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of the present deed amount to EUR 1,300.-

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

GTCR Gridlock Holdings (Cayman), L.P., une société ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro MC-49767,

Ici représentée aux fins des présentes par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé ("l'Associé Unique")

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 162 934, constituée suivant acte reçu par Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 9 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2546 du 20 octobre 2011 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx instrumentant en date du 11 avril 2012, en cours de publication.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la date d'ouverture et de la date de clôture de l'année sociale de la Société et modification de l'article 13.1 des statuts de la Société, de sorte que ledit article soit lu comme suit:

"L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin."

2. Décision de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 9 août 2011, au 30 juin 2012.

3. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la date d'ouverture et la date de clôture de l'année sociale de la Société et, par conséquent, de modifier l'article 13.1 des statuts de la Société, de sorte que ledit article soit lu comme suit:

"L'exercice social commence the 1^{er} juillet et se termine le 30 juin."

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 9 août 2011, au 30 juin 2012.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.300.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30613. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084401/100.

(120119489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Koconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 45.089.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social le 22 juin 2012 que:

Monsieur Laurent KOENER, demeurant à 51 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant administratif. L'Assemblée générale décide de confier le mandat de gérant unique à Monsieur Thomas KOENER, demeurant au 12 Beim Antonskreiz, L-8116 BRIDEL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2012.

Le Gérant / Les associés

Référence de publication: 2012085296/16.

(120120449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

TransForce, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.197.

Certificate of Amendment
Canada Business Corporations Act

Certificat de modification
Loi canadienne sur les sociétés actions

7775326 CANADA INC

Corporate name

Dénomination sociale

777532-6

Corporation number

Numéro de société

I HEREBY CERTIFY that the articles of the above-named corporation are amended under section 178 of the Canada Business Corporations Act as set out in the attached articles of amendment.

JE CERTIFIE que les statuts de la société susmentionnée sont modifiés aux termes de l'article 178 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, tel qu'il est indiqué dans les clauses modificatrices ci-jointes.

2012-04-04.

Marcie Girouard

Director / Directeur

Form 4

Articles of Amendment

Canada Business Corporations Act (CBCA)(s. 27 or 177)

Formulaire 4

Clauses modificatrices

Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA) (art. 27 ou 177)

1 Corporate name

Dénomination sociale

7775326 CANADA INC.

2 Corporation number

Numéro de la société

777532-6

3 The articles are amended as follows

Les statuts sont modifiés de la façon suivante

The corporation amends the description of classes of shares as follows:

La description des catégories d'actions est modifiée comme suit:

See attached schedule / Voir l'annexe ci-jointe

4 Declaration: I certify that I am a director or an officer of the corporation.

Déclaration: J'atteste que je suis un administrateur ou un dirigeant de la société.

Original signed by / Original signé par

Josiane Langlois. 514-331-4113

Schedule / Annexe

Description of Classes of Shares / Description des catégories d'actions

The corporation is authorized to issue an unlimited number of common shares and preferred shares in US dollars, with the following rights, privileges, restrictions and conditions:

1. Common shares, without nominal or par value, the holders of which are entitled:

a) to vote at all meetings of shareholders except meetings at which only holders of a specified class of shares are entitled to vote;

b) to receive the remaining property of the corporation upon dissolution; and

c) subject to the rights and privileges attaching to the preferred shares, to receive the dividends as and when declared by the board of directors of the corporation.

2. Preferred shares, which shall carry the right:

a) to a discretionary dividend as may be determined by the board of directors from time to time;

b) to a right of redemption, subject to the provision of the Canada Business Corporations Act, at the option of their holders, in consideration of the payment of an amount equal to their issue price in US dollars;

c) to a right of purchase, subject to the provisions of the Canada Business Corporations Act, at the option of the Corporation, in consideration of the payment of an amount equal to their issue price in US dollars; and

d) upon the liquidation or winding-up of the corporation, to repayment of the amount paid for such share in US dollars (plus any declared and unpaid dividends) in priority to the Common shares, but they shall not confer a right to any further participation in profits or assets.

The holders of preferred shares shall not be entitled to vote at meetings of shareholders except as otherwise specifically provided in the Canada Business Corporations Act.

Référence de publication: 2012084106/61.

(120118100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2012.

GP Financial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.140.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.475.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Lors du dépôt numéro L120108453 en date du 28 juin 2012, une erreur matérielle s'est produite. Cette nouvelle donnée remplace la précédente.

Le siège social de la Société est situé au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et non au 20, rue Eugène Ruppert, L-2053 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juillet 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012085212/22.

(120120676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Resources and Infrastructure Development S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 144.030.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 12 juillet 2012, les décisions suivantes ont été prise:

1 Acceptation de la démission de Audex S.à r.l., en tant que Réviseur d'Entreprise indépendant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2011.

2 Acceptation de la nomination de Monsieur Stéphane HEPINEUZE, né à Dieppe, France, en date du 18 juillet 1977, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que Commissaire de la société avec effet au 1^{er} janvier 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

3 Acceptation de la nomination de Monsieur Sébastien PECHEUX, né à Arlon, Belgique, en date du 19 avril 1980, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que Commissaire de la société avec effet au 1^{er} janvier 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

4 Acceptation de la nomination de Monsieur Eric KATA, né à Dijon, France, en date du 26 décembre 1965, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que Commissaire de la société avec effet au 1^{er} janvier 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Resources and Infrastructure Development Manager S.à r.l.

Mombaya KIMBULU

Référence de publication: 2012087799/25.

(120123876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

P.L.S.I. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 86.284.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 11 juillet 2012.

L'Assemblée prend acte de l'absence de renouvellement des administrateurs, et commissaire aux comptes depuis l'année 2008. En conséquence, l'Assemblée, à l'unanimité, décide de régulariser la situation passée et:

- de renouveler au Conseil d'Administration les personnes suivantes:

- Monsieur Guy FEITE, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint-Martin, (France) et demeurant professionnellement à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre.

- Monsieur Sébastien VACHON, né le 27 janvier 1976 à Dijon, (France) et demeurant professionnellement à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre.

- Madame Michèle FEITE, née le 2 juin 1944 à Hussigny-Godbrange, (France) et demeurant professionnellement à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X Septembre.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

- d'accepter la décision de la société Oxfordshire Services Ltd. de ne pas être renouvelée à son poste de commissaire aux comptes

- de nommer en remplacement au poste de Commissaire aux comptes:

- La société MPM International S.A. ayant son siège social au 30, Route du Luxembourg, L-6916 Roodt - Sur - Syre, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69.702.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012085413/28.

(120120100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

FD immobilier, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Remax Select.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.097.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur Francis Bernard DRABIK, directeur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France) le 8 juin 1968, demeurant à F-57100 Thionville (France), 17B, rue des Frères (ci-après le «Comparant» ou l'«Associé unique»).

Lequel Comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «FD immobilier», faisant le commerce sous l'enseigne commerciale de «Remax Select».

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière et notamment l'achat, la vente, l'échange, la promotion, la négociation, la location et la gérance de biens immobiliers de toute nature, bâtis et/ou non bâtis.

Elle a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, industrielle, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La société a aussi pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit des associés d'entreprises liées, de sociétés liées ou de tiers liés.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la société sera engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants, l'assemblée des associés fixera le pouvoir de signature.

Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les parts ont toutes été souscrites par Monsieur Francis Bernard DRABIK, pré-qualifié.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Avertissement

L'attention du Comparant a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir, le cas échéant, des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 5 des présents statuts.

Frais

Le Comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1000.-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'Associé unique, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2560 Luxembourg, 48 - 50, rue de Strasbourg.

2. Est nommé gérant unique et ce, pour une durée indéterminée, Monsieur Francis Bernard DRABIK, pré-qualifié.

Le gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Comparant, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. DRABIK, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 juin 2012. Relation: MER/2012/1420. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085974/134.

(120121866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Pittsburgh Glass Works S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.329.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.999.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 20 juin 2012

1. Monsieur Scott LYONS a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A en date du 22 juin 2012.

2. Monsieur Jeffrey GRONBECK, né le 9 septembre 1969 à North Dakota (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 3037 White Pine Drive, Gibsonia, PA 15044 Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de catégorie A avec effet au 23 juin 2012 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pittsburgh Glass Works S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012085427/17.

(120120680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

KoSa US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.020.184.475,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.561.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 mai 2012, que la personne suivante a démissionné, avec effet au 17 mai 2012, de sa fonction de gérant de la Société:

- Madame Nancy Kowalski, née le 6 décembre 1966 à Eureka, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 12604 E Killarney St, Wichita, Kansas 67206, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 17 mai 2012 et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Toby Harrison, né le 20 août 1955 à Elwood, Indiana, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 2030 N. Lindberg, Wichita, KS 67206, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Toby Harrison, prénommé,

- Monsieur Raymond Keereweer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juillet 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2012086146/27.

(120121505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

ESAF - ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.049.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087503/10.

(120123890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Morgan Stanley Brunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.851.

Par résolutions signées en date du 11 juillet 2012, l'associé unique a transféré le siège social de la société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012086207/15.

(120121401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Morgan Stanley Hercules S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 410.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.732.

Par résolutions signées en date du 11 juillet 2012, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012086211/15.

(120121400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Alsemambrosia Holding B.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.200,00.

Siège de direction effectif: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 155.273.

EXTRAIT

En date du 13 juillet 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mikael Gutierrez, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 13 juillet 2012.
- Marta Ventura, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 13 juillet 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087355/15.

(120123763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Gaming Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.784.175,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.813.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 13 juillet 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 13 juillet 2012 que:

- Les associés ont accepté la démission de Joseph Gammal, en tant que gérant de catégorie C de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Simone Bassi, né le 10 janvier 1974 à Bellinzona Suisse, ayant son adresse à Via Doyro 11B, CH-6815 Melide, Suisse, en tant que nouveau gérant de catégorie C de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 13 juillet 2012, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel, gérant de catégorie A
- Gérard Maitrejean, gérant de catégorie A
- Simone Bassi, gérant de catégorie C
- Alain Steichen, gérant de catégorie B
- Kees Jager, gérant de catégorie A
- Willem Van Cauter, gérant de catégorie B

Séverine Michel

Gérante de catégorie A

Référence de publication: 2012088885/24.

(120124673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2012.

European Chemical Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 26.324.574,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.698.

—
Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.146 et CABB Management Beteiligungs GmbH & Co. KG, ayant son siège social Otto-Volger-Strasse 3C, D-65843 Sulzbach (Taunus) et immatriculée auprès du Local Court de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRA 46135, prenant effet le 26 juin 2012, que trois cent trente-cinq mille soixante-trois (335.063) parts sociales de la Société, sont détenues depuis le 26 juin 2012 par CABB Management Beteiligungs GmbH & Co. KG, préqualifiée.

Il en résulte que Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l. détient depuis le 26 juin 2012, 22.935.758 parts sociales dans la Société et que CABB Management Beteiligungs GmbH & Co. KG détient depuis le 26 juin 2012, 3.388.816 parts sociales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012087485/20.

(120124042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Imperial Innovations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.293.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012087590/10.

(120123805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.